

*Initiatives ministérielles*

La lecture du rapport est fascinante, bien que très technique, comme je l'ai déjà dit. On peut se procurer ce rapport tout comme les études des trois économistes.

Le ministère de la Justice a aussi participé à un comité constitué de deux économistes, un comptable et un anthropologue juridique qui a effectué un examen indépendant de la littérature et étudié la valeur des diverses méthodes économiques d'évaluation des dépenses pour les enfants au Canada.

Les résultats du travail de ce groupe ne sont pas inclus dans le document publié par le ministre. On mentionne seulement ce travail en disant, à la page 4, que le rapport présente deux conclusions entièrement différentes relativement à la modélisation économique et à la meilleure façon de mesurer les coûts liés aux enfants, et ce, parce que les participants à ce projet avaient adopté deux points de vue entièrement différents quant à la façon d'aborder le problème de l'évaluation des dépenses engagées pour les enfants.

Le rapport mentionne aussi que les responsables devaient respecter des délais assez restrictifs. Il est bien évident que la principale raison de l'exclusion est le point de vue fondamentalement différent qu'a apporté ce groupe dans le projet. Si ce rapport avait été rédigé par un groupe indépendant ou par une commission d'enquête indépendante et responsable devant la Chambre des communes au lieu d'avoir été le fruit d'un projet du ministère de la Justice, le public y aurait accès et nous aussi. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas accès au rapport.

Ça ne coûterait certainement pas plus cher de demander que le rapport soit présenté à la Chambre des communes au lieu d'être présenté au ministère de la Justice n'est-ce pas? Alors, puisque nous n'économisons pas dans ce cas, on pourrait se demander si, par exemple, nous économiserons grâce aux études faites par le ministère de la Justice en lieu et place de l'ancienne Commission de réforme du droit du Canada.

Je laisse les députés de cette Chambre réfléchir à nouveau à la question: pourquoi ce gouvernement et ce ministère désirent-ils tellement que ce travail soit exécuté à l'interne et non à l'extérieur où nous pourrions tous prendre connaissance des conclusions, en tirer des leçons et entreprendre des discussions publiques éclairées.

Les députés présents seront peut-être intéressés d'apprendre que cet autre rapport, que j'appellerai le quatrième, a suggéré une approche entièrement différente à l'égard des modèles économiques proposés comme base de l'étude après que les non-économistes de l'équipe

eurent remis en question les hypothèses implicites de ces modèles et après que ces non-économistes eurent soulevé certains points qui ont incité les économistes du groupe à regarder les modèles d'un autre oeil, peut-être d'un point de vue qui se rapprochait un peu plus de la réalité.

La conclusion du quatrième rapport, c'est que la recherche économique actuelle est très limitée. Ils ont trouvé que cette étude avait conduit à des statistiques et à des conclusions peu fiables et qu'on y parlait même de frais négatifs d'éducation des enfants. Dans la réalité, il n'est pas inhabituel pour une mère de prendre un congé de maternité et de réduire ses heures de travail rémunéré. Selon les modèles économiques utilisés dans cette étude, une telle situation conduit à des frais négatifs pour élever ce bébé. Les universitaires auraient-ils raté quelque chose?

Ce que démontre ce rapport, c'est que cette mère qui gagnait un montant donné, a réduit son budget et lorsque le bébé arrive, elle dépense donc moins d'argent. Ces études démontrent qu'en fait elle dépense moins bien qu'elle ait un bébé qui devrait lui coûter plus cher.

Il nous serait très utile d'avoir au moins tous les renseignements disponibles pour que nous ayons une vue d'ensemble de la situation, y compris les lacunes, les omissions, les hypothèses et les erreurs qui ont été faites afin que nous soyons en mesure d'avoir un véritable débat, que le ministre a qualifié de discussion publique informée, sur les lignes directrices en matière de pension alimentaire.

En conclusion, j'aimerais dire que nous sommes heureux de pouvoir travailler à ces modifications de la Loi sur le divorce et de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Nous désirons encourager le ministre à poursuivre ses efforts visant à établir des lignes directrices en matière de pensions alimentaires. Nous voulons également encourager le gouvernement à étudier de près l'imposition des versements à titre de pension alimentaire qui fait que, pour reprendre les mots d'un homme qui a dit à Mary McIver, de la revue *Homemakers*, que parce que sa femme et lui sont séparés, il bénéficie d'un allègement fiscal alors qu'elle se fait avoir.

• (1940)

Selon une récente étude de Statistique Canada, le revenu per capita des familles touchant une ou des pensions alimentaires correspond à 41 p. 100 de celui des familles que les paient. Il faudrait se pencher sur ce problème sans délai.